



Le commerce extérieur avec le Royaume-Uni à l'orée du Brexit

Le Royaume-Uni réalise la moitié de ses échanges commerciaux avec l'Union européenne. Un Brexit sans accord ferait peser des incertitudes sur le maintien de ces flux, et donc le fonctionnement de l'économie britannique. Les Etats membres de l'Union Européenne pourraient également être touchés : parmi eux, l'Irlande, avec une économie particulièrement imbriquée dans celle du Royaume-Uni serait la plus exposée. Avec la France, comme avec les autres Etats membres, le ralentissement des échanges serait moindre en raison d'un plus faible poids du Royaume-Uni dans le commerce : le Royaume-Uni n'y pèse que 10 % des importations et 7 % des exportations.

En France, 30 000 entreprises réalisent des exportations vers le Royaume-Uni et 100 000 y réalisent des importations. Leur situation face à la perspective du Brexit est plus ou moins exposée en fonction des montants concernés, de la part du Royaume-Uni dans ces flux et de leur connaissance des formalités douanières extracommunautaires.

La place du Royaume-Uni dans le commerce mondial

Le Royaume-Uni dispose d'une économie largement ouverte aux flux mondiaux de marchandises : 4^{ème} importateur mondial (4 % des achats mondiaux) et 10^{ème} exportateur (un peu moins de 3 % des ventes mondiales), il est un acteur premier dans le commerce mondial de marchandises. Avec 570 milliards d'euros d'importations et 411 milliards d'euros d'exportations en 2018, ses flux commerciaux représentent respectivement 24 % et 17 % de son PIB (tableau 1). Ce chiffre reste toutefois inférieur à celui observé dans les principaux Etats membres de l'Union Européenne.

En outre, le Royaume-Uni est un gros importateur net de biens. Son solde commercial (-159 milliards d'euros) est très largement négatif et représente 6,7 % du PIB. C'est l'Etat membre de l'Union Européenne (UE) le plus déficitaire. Si ce solde commercial est en grande partie compensé par sa balance de services, fortement excédentaire (120 milliards en 2018), ses besoins en biens restent en partie satisfaits par la production d'autres pays.

1. Part du commerce extérieur dans le PIB

	Exportations/ PIB	Importations/ PIB	Solde/ PIB
Allemagne	39,0%	32,1%	6,9%
Espagne	24,2%	27,2%	-3,0%
France	21,0%	24,2%	-3,3%
Royaume-Uni	17,2%	23,9%	-6,7%
Japon	14,1%	13,2%	0,9%
Etats-Unis	8,0%	12,2%	-4,2%

Source : Eurostat et Banque mondiale – données 2017 (Japon et Etats-Unis)

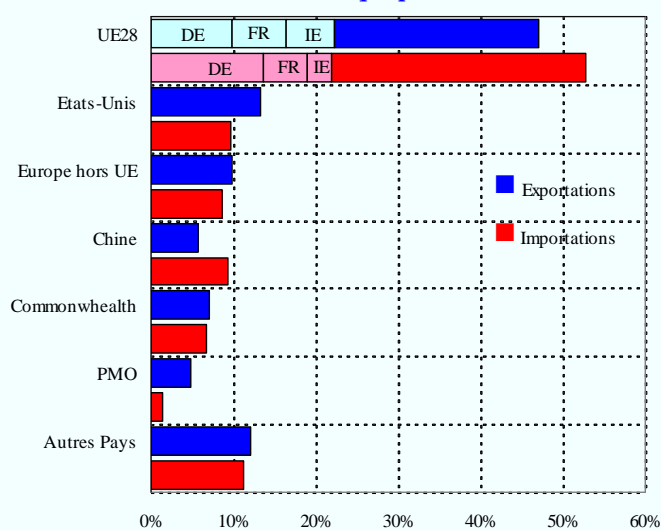
L'UE est de très loin le premier partenaire économique du Royaume-Uni

L'UE dans son ensemble apparaît de très loin comme le premier partenaire du Royaume-Uni : en 2018, elle représente 53 % des importations britanniques (301 milliards) et 47 % de leurs exportations (194 milliards, figure 2) soit la moitié de son commerce extérieur. En particulier, l'Allemagne reste le premier fournisseur du Royaume-Uni avec 14 % des achats britanniques. Le Brexit fait donc peser de fortes incertitudes sur les approvisionnements et les débouchés britanniques.

Certes, les flux avec les pays tiers représentent une part non négligeable des échanges de biens du Royaume-Uni : comme pour la plupart des pays européens, les importations depuis la Chine occupent une place grandissante et les achats d'hydrocar-

bures, notamment depuis le Proche et Moyen-Orient et l'Europe hors UE, pèsent sur son solde. Par ailleurs, tant les importations britanniques que les exportations sont relativement intenses avec ses partenaires historiques : les Etats-Unis (10 % des flux en 2018) et les pays du Commonwealth (7 %). Ceux-ci, souvent évoqués comme une alternative à l'UE en cas de Brexit, représentent néanmoins des échanges très inférieurs à ceux avec l'Union Européenne.

2. Le commerce extérieur britannique par zones en 2018



Source : Eurostat

Les exportations du Royaume-Uni sont de plus en plus tournées vers l'extra-UE

Malgré son importance évidente, le poids de l'UE dans le commerce extérieur britannique est inférieur à celui des autres Etats membres, qui réalisent pour la plupart les 2/3 de leurs échanges commerciaux à l'intra-communautaire : 63 % pour l'Allemagne, 66 % pour la France ou 64 % pour l'Espagne. Cette relative faiblesse du commerce intra-européen du Royaume-Uni traduit en partie sa moindre intégration au tissu productif de l'UE, synonyme d'accroissement des échanges de marchandises, ainsi que son positionnement géographique périphérique.

Les échanges du Royaume-Uni avec les pays tiers se sont intensifiés au cours de la dernière décennie, notamment



les exportations qui se sont largement réorientées vers l'extracommunautaire : alors que les ventes à l'UE sont quasi-stables depuis 2000 en valeur, elles ont progressé de 60 % avec les pays tiers, notamment vers la Chine, le Proche et Moyen-Orient et l'Europe hors UE. Incidemment, la place de l'UE en tant que client du Royaume-Uni est en nette baisse (60 % en 2000 contre 47 % en 2018). Les États-Unis, avec une part également en diminution, restent les premiers clients du Royaume-Uni avec 13 % des exportations britanniques (figure 2), devant l'Allemagne (11 %) et la France (7 %).

À l'inverse, sur la même période, la part de l'UE dans les importations britanniques est restée stable, autour de 50 %. De ce fait, le solde du Royaume-Uni avec l'UE s'est fortement dégradé (figure 3) : à peine négatif en 2000, il est aujourd'hui de - 121 milliards (hors énergie). Dans le même temps, le solde avec le reste du monde s'est amélioré, notamment depuis 2011 : hors énergie et mouvements d'or, il s'est réduit de moitié, passant de - 53 milliards en 2000 à - 27 milliards en 2018.

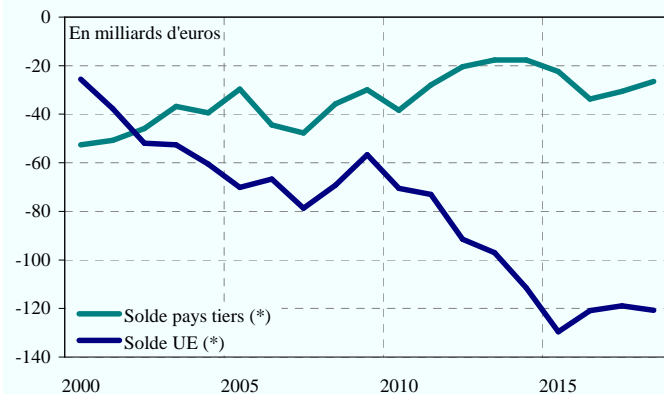
Le Royaume-Uni fortement spécialisé au sein de l'UE

La structure par produit du commerce extérieur du Royaume-Uni montre une assez forte spécialisation de son commerce extérieur, relativement à celui de l'UE. Seuls deux soldes sont positifs avec l'UE (figure 4). D'une part celui de l'énergie (13 milliards en 2018) est lié à la présence de ressources en hydrocarbures en Mer du nord. D'autre part, le solde aéronautique est positif avec l'UE comme avec les pays tiers, en raison de la production de parties d'avions.

Pour tous les autres groupes de produits, le solde avec l'UE est négatif. Pour l'informatique et le textile, la dépendance économique du Royaume-Uni aux importations extra-européennes se double d'un large déficit avec l'UE sur des segments spécifiques comme l'habillement haut de gamme.

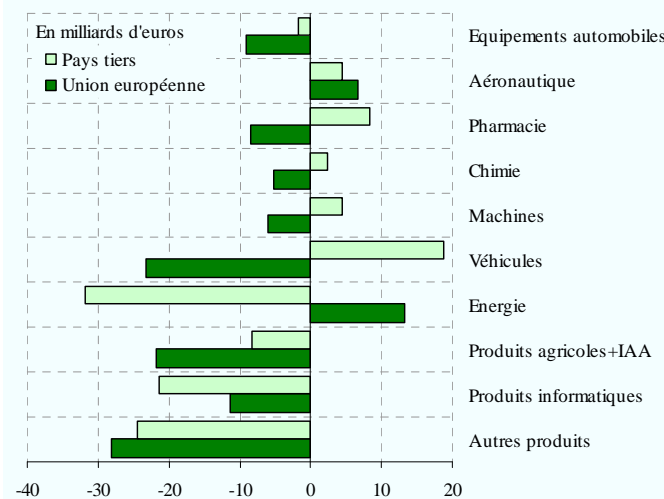
Le solde alimentaire (agriculture et IAA) est également fortement déficitaire en raison d'un faible niveau de production, notamment en ce qui concerne les produits agricoles non transformés et plus particulièrement les légumes mais aussi la viande, les préparations alimentaires à base de cacao, les conserves de fruits et légumes... Seules les ventes de whisky permettent en partie de compenser le déficit en produits alimentaires, mais celui-ci s'établit tout de même à 22 milliards avec l'UE et 8 milliards avec les pays tiers en 2018.

3. Évolution du solde du commerce extérieur britannique avec l'UE et hors UE entre 2000 et 2018



Source : Eurostat (* hors énergie et or)

4. Soldes du commerce extérieur britannique par produits avec l'UE et avec les pays tiers



Source : Eurostat

Dans le cas de la chimie, de la pharmacie ou des machines, le Royaume-Uni est déficitaire vis-à-vis de l'UE. Il dégage en revanche un solde excédentaire avec les pays tiers en raison d'exportations extra-européennes relativement importantes. Il en va de même dans la filière automobile : les véhicules

Quelles seraient les conséquences du Brexit sur les échanges de marchandises entre l'UE et le Royaume-Uni ?

En cas de Brexit « dur », le Royaume-Uni deviendrait un pays tiers pour l'UE : cela mettrait fin à la libre circulation des marchandises. L'harmonisation technique et le principe de la reconnaissance mutuelle, qui stipulent qu'un produit légalement commercialisé dans un État membre peut l'être dans tous les autres, ne s'appliqueraient plus. De ce fait, l'ensemble des règles à l'entrée de marchandises dans l'UE s'appliqueraient aux flux en provenance du Royaume-Uni : formalités et contrôles douaniers, contrôles sur la TVA, contrôles sanitaires et phytosanitaires, vétérinaires, obligation de désigner un représentant sur le territoire européen... Ces facteurs sont susceptibles de ralentir la circulation des marchandises et, à moyen terme, de réduire les échanges du Royaume-Uni vers l'UE. Enfin, les droits de douane seraient rétablis : les marchandises britanniques entrant dans l'UE se verraient appliquer les mêmes droits de douane que les pays tiers (le tarif extérieur commun).

De son côté, le Royaume-Uni devrait définir les droits de douane applicables à l'entrée de son territoire. Afin de réduire les effets sur son commerce extérieur, le Royaume-Uni envisagerait d'exempter de droits de douane la plupart des produits entrants sur son territoire ⁽¹⁾. Seuls seraient maintenus ceux sur les véhicules automobiles, certains produits agricoles (viandes, lait, beurre...) et plus ponctuellement, certains produits chimiques, de l'habillement (textiles, cuir brut), quelques carburants et quelques produits (cacao, sucre, rhum) visant à favoriser ses territoires d'outre-mer. En l'absence d'un traité bilatéral, conformément aux règles de l'OMC, ces droits de douane s'appliqueraient uniformément aux marchandises en provenance des pays tiers et de l'UE.

En cas d'accord préalable au Brexit, une grande partie de ces obstacles à la libre circulation des marchandises entre l'UE et le Royaume-Uni pourrait ne pas entrer en vigueur, à titre transitoire. Une période transitoire permettrait au Royaume-Uni de continuer à bénéficier des dispositions de l'Union douanière et du Marché intérieur, dans l'attente de l'entrée en vigueur du régime définitif, qui reste à négocier. Rien ne changerait donc à court terme par rapport à la situation actuelle, ce qui préserverait les échanges entre les deux zones.

(1) https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/785939/Tariff_Reference_Document_13_March_2019.pdf



constituent un des principaux produits d'exportation du Royaume-Uni et permettent de dégager un excédent commercial avec les pays tiers (19 milliards), notamment avec les États-Unis et la Chine. À l'inverse, le solde est négatif avec l'UE tant en raison des importations de véhicules (-23 milliards), notamment d'Allemagne, d'Espagne et, dans une moindre mesure, de France, que d'équipements automobiles (-9 milliards).

Ainsi, le Royaume-Uni dépend fortement de l'UE pour ses approvisionnements, notamment alimentaire et en pièces détachées automobiles. À l'exportation, la place de partenaires commerciaux extra-européens reste importante, notamment pour les véhicules automobiles, mais l'UE reste un partenaire de choix, y compris dans la chaîne de valeur aéronautique européenne.

L'Irlande est soumise aux risques les plus importants face à un Brexit dur

À l'inverse, la place du Royaume-Uni en tant que partenaire des différents États membres est relativement faible : entre 2 % et 5 % des importations réalisées et entre 5 % et 9 % des exportations (figure 5). Seule l'Irlande, dont l'économie est fortement imbriquée avec celle du Royaume-Uni réalise une part majeure de son commerce extérieur avec les Britanniques : 26 % de ses achats et 11 % de ses ventes. Avec le tiers de ses ventes composé de produits agricoles et IAA (figure 6) et sa forte propension à exporter vers ce pays, y compris en raison de sa proximité géographique, c'est sur l'Irlande, parmi les États membres de l'UE, que le Brexit fait peser les risques les plus importants.

Le commerce français avec le Royaume-Uni

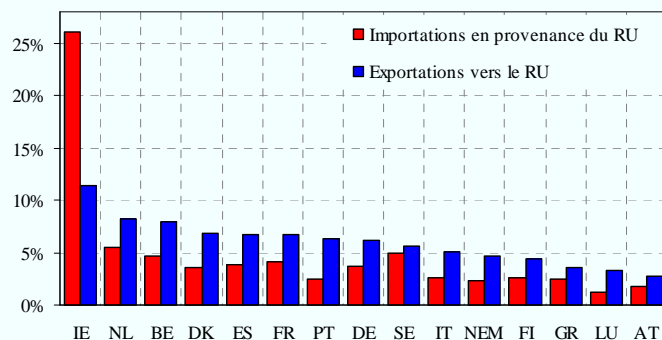
Pour la France comme les autres États membres, du fait de leur moindre dépendance au Royaume-Uni, les risques, même si ils existent, sont moins importants.

Le Royaume-Uni reste le premier solde bilatéral français (12 milliards d'euros en 2018), un excédent qui se décline pour toutes les catégories de produits, aéronautique et hydrocarbures exclus. Il est notre 6^{ème} client (6,8 % des exportations françaises en 2018) et notre 8^{ème} fournisseur (3,7 % des importations).

La France est largement destinataire des exportations aéronautiques britanniques pour le compte de la production européenne. Pour les autres produits, la France ne se singularise pas par rapport aux autres États membres : la valeur des importations en provenance du Royaume-Uni porte surtout sur les véhicules automobiles, produits également dans l'UE, et sur la chimie et la pharmacie.

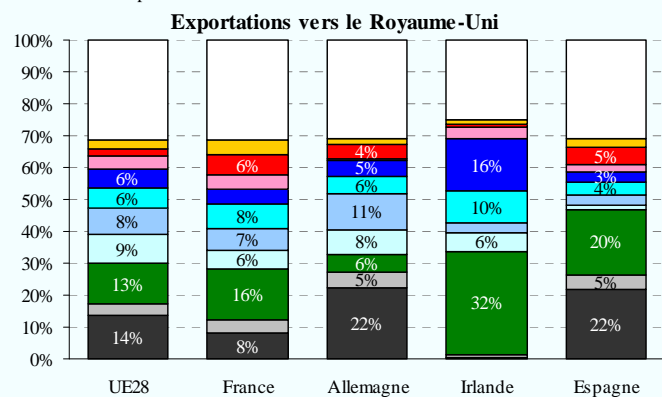
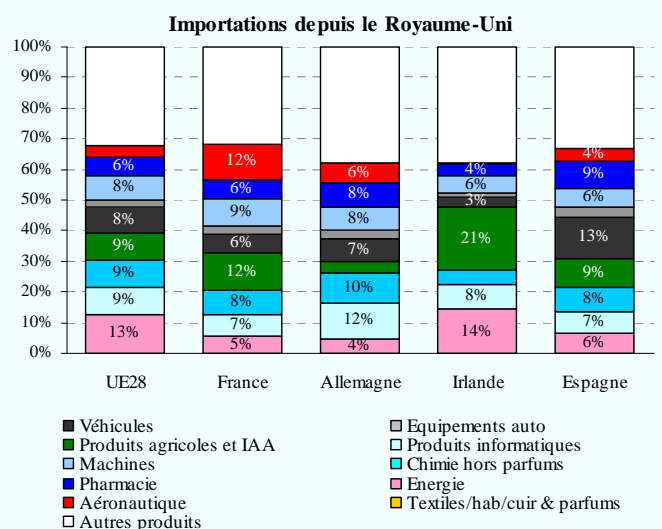
À l'exportation, la France est un fournisseur important de produits agricoles : le Royaume-Uni est le 3^{ème} débouché de la France pour ces produits (15 % des ventes françaises). Mais une large partie est liée à des produits de luxe (vins, champagnes, cognac...), peu sensibles à d'éventuels droits de douane. Les expéditions de produits laitiers (2 % des ventes au Royaume-Uni) sont essentiellement composées de fromages. Les exportations de viande sont, elles, très faibles. Les produits textiles de luxe, le cuir et les parfums et cosmétiques, qui génèrent un excédent bilatéral conséquent ne sont pas concernés non plus. Enfin, les ventes d'automobiles françaises au Royaume-Uni (3 milliards) sont nettement moins importantes que celles de l'Allemagne (20 milliards) ou de l'Espagne. Elle se positionne a contrario comme le 2^{ème} fournisseur d'équipements automobiles derrière l'Allemagne, produit pour lequel des droits de douane pourraient ne pas être réintroduits (encadré page 2).

5. Part du Royaume-Uni dans les importations et les exportations des pays de l'UE



Source : Eurostat

6. Structure par groupe de produits du commerce extérieur des principaux pays de l'UE avec le Royaume-Uni



Source : Eurostat

Quelle exposition des entreprises françaises ?

Le Brexit pourrait donc nettement ralentir ces flux et nécessiter, de la part des entreprises importatrices et exportatrices, une réorganisation logistique, en faisant appel à des intermédiaires pour effectuer ou déclarer ces flux, voire un abandon de ces échanges en se tournant vers d'autres fournisseurs / clients, notamment au sein de l'UE.

Dans le cadre de ces échanges, environ 120 000 entreprises françaises (unités légales ⁽²⁾) sont à l'origine des flux de marchandises entre la France et le Royaume-Uni. Parmi elles, uniquement 10 000 réalisent à la fois des importations et des exportations tandis que 90 000 importent, en provenance du



Royaume-Uni, sans exporter des biens et 20 000 ne réalisent que des exportations.

En cas de Brexit, l'ensemble de ces entreprises sera touché par la modification des modalités des flux de marchandises en provenance et / ou à destination du Royaume-Uni. Celles qui réalisent déjà des formalités liées à l'entrée des marchandises dans l'UE sont a priori mieux armées pour poursuivre leur activité économique, même si les procédures et les éventuels droits de douane pour certains produits représentent un coût qui peut les inciter à se repositionner sur d'autres fournisseurs et clients voire, dans certains cas, impliquer une réduction de leur activité.

Tant à l'exportation qu'à l'importation, plus de la moitié de ces entreprises ont moins de 10 salariés (tableau 7). Ces petites entreprises sont nettement plus nombreuses que les autres à ne pas réaliser, aujourd'hui, de formalité douanière extracommunautaire : 37,2 % pour les entreprises exportatrices et 63,7 % pour les entreprises importatrices.

Les entreprises de plus de 250 salariés sont, elles, beaucoup moins nombreuses, même si elles réalisent l'essentiel des échanges en valeur. Elles sont surtout beaucoup plus armées face à un Brexit dur car elles effectuent déjà, très majoritairement, des déclarations douanières extracommunautaires. Parmi ces plus grandes entreprises, seules 5,0 % des exportatrices et 21,8 % des importatrices ne sont pas familières avec ces procédures.

Parmi les 30 800 entreprises exportatrices vers le Royaume-Uni, seules 8 100 ont réalisé plus de 100 000 euros de livraisons au Royaume-Uni en 2018. Elles représentent l'essentiel des montants exportés vers ce pays (99 %, tableau 8).

Bien que les entreprises ne réalisant pas d'échanges extra-européens soient relativement nombreuses (7 700, soit 25 % des entreprises exportatrices), un grand nombre d'entre elles ne réalisent que des échanges « secondaires » avec le Royaume-Uni : soit qu'elles livrent pour moins de 1 000 euros (3 300 d'entre elles), soit qu'elles réalisent une faible part des exportations vers ce pays (seules 1 100 réalisent plus de la moitié de leurs ventes à l'international au Royaume-Uni).

Côté importateurs, sur les 100 000 opérateurs, l'essentiel des flux entrants de marchandises britanniques (97 % du montant total) est le fait d'à peine 9 000 entreprises réalisant plus de

7. Taille des entreprises réalisant du commerce extérieur avec le Royaume-Uni ⁽²⁾

	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS	
	Nombre d'entreprises exportatrices	Part des entreprises exportatrices ne réalisant pas de formalité douanière extracommunautaire	Nombre d'entreprises importatrices	Part des entreprises importatrices ne réalisant pas de formalité douanière extracommunautaire
0 à 9 salariés	15,0	37,2%	52,9	63,7%
10 à 49 salariés	9,0	13,3%	17,0	41,0%
50 à 249 salariés	1,6	1,4%	3,2	14,1%
250 salariés et plus	4,3	5,0%	7,2	21,8%
Effectifs inconnus (*)	0,9	75,2%	18,9	93,9%
Total	30,8	24,9%	99,2	60,9%

Source : DGDDI, Commission européenne, DGFiP, Insee, calculs DGDDI
(*) Notamment les entreprises étrangères sans établissement en France

100 000 euros d'importations chacune en 2018. Parmi ces gros opérateurs, la plupart sont également importateurs de biens en provenance d'autres pays, y compris extra-européens, et remplissent déjà des formalités extra communautaires pour leurs achats : elles seront moins de 2 000 à devoir s'adapter, le cas échéant, à de nouvelles formalités.

Parmi les plus petites entreprises importatrices, une proportion importante ne fait actuellement aucune importation extra-européenne : cela représente plus de deux tiers des entreprises important moins de 10 000 euros depuis le Royaume-Uni, et la moitié des entreprises important entre 10 000 et 100 000 euros. Ces entreprises devront s'adapter aux nouvelles procédures d'importations, alors qu'une partie dépend fortement de ces importations : plus de 12 000 de ces entreprises réalisent plus de 50 % de leurs importations depuis le Royaume-Uni.

Au total, sur les 100 000 entreprises importatrices, 60 000 ne réalisent pas d'opérations soumises à des formalités douanières extra européennes.

(2) Tous les comptages d'entreprises son en unité légale et non en entreprises au sens du décret 2008-1354 d'application de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008.

8. Opérateurs du commerce extérieur entre la France et le Royaume-Uni ⁽²⁾

Entreprises françaises réalisant du commerce extérieur avec le Royaume-Uni	ENTREPRISES EXPORTATRICES					ENTREPRISES IMPORTATRICES				
	Nombre d'entreprises exportatrices (milliers)	Poids dans la valeur des exportations vers le RU	dont ne réalisant pas de formalité douanière extracommunautaire			Nombre d'entreprises importatrices (milliers)	Poids dans la valeur des importations depuis le RU	dont ne réalisant pas de formalité douanière extracommunautaire		
			Nombre d'entreprises (milliers)	Part (en %)	Poids dans la valeur des exportations vers le RU			Nombre d'entreprises (milliers)	Part (en %)	Poids dans la valeur des importations depuis le RU
Moins de 1000 euros d'importations / exportations avec le RU	7,1	0%	3,3	47%	0%	35,3	0%	24,0	68%	0%
1 000 à 10 000 euros d'importations / exportations avec le RU	7,6	0%	2,4	32%	0%	35,2	1%	24,6	70%	0%
<i>dont réalisant plus de 50% du flux avec le RU</i>	0,6	0%	0,4	62%	0%	8,7	0%	8,1	93%	0%
10 000 à 100 000 euros d'importations / exportations avec le RU	8,0	1%	1,4	18%	0%	19,8	3%	10,0	51%	1%
<i>dont réalisant entre 10% et 50% du flux avec le RU</i>	2,7	0%	0,7	26%	0%	7,2	1%	4,2	59%	1%
<i>dont réalisant plus de 50% du flux avec le RU</i>	1,0	0%	0,5	50%	0%	5,5	1%	4,1	75%	1%
Plus de 100.000 euros d'importations / exportations avec le RU	8,1	99%	0,5	6%	2%	8,9	97%	1,9	21%	6%
<i>Réalisant moins de 20% du flux avec le RU</i>	3,5	31%	0,1	2%	0%	3,4	22%	0,1	4%	0%
<i>Réalisant entre 20% et 50% du flux avec le RU</i>	3,5	59%	0,2	5%	1%	2,7	38%	0,3	13%	1%
<i>Réalisant plus de 50% du flux avec le RU</i>	1,0	9%	0,2	24%	1%	2,8	37%	1,4	50%	5%
Total des entreprises exportatrices / importatrices	30,8	100%	7,7	25%	2%	99,2	100%	60,5	61%	7%

Source : DGDDI, Commission européenne, DGFiP, calculs DGDDI